

INSTRUCTION DE LA DEMANDE

DEPOT DU DOSSIER de demande d'exploiter au titre ICPE (R512-46-1)

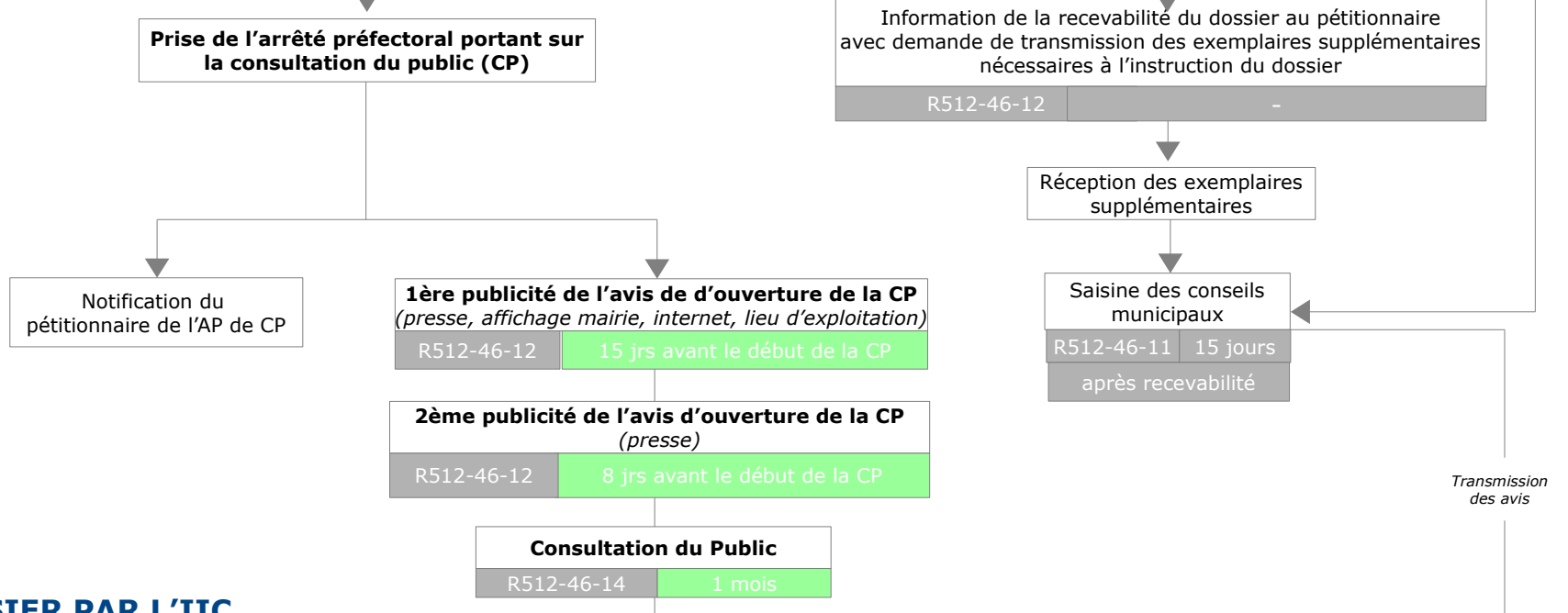
Délivrance d'un accusé de dépôt du dossier
Transmission du dossier à l'Inspection des Installations Classées (IIC) (R512-46-8)

Rapport de recevabilité du dossier par l'IIC
pas de délai réglementaire

NON OUI

Reception des compléments
Transmission des compléments
Demande de compléments

INFORMATION ET CONSULTATIONS



ANALYSE DU DOSSIER PAR L'IIC

Transmission des pièces à l'IIC

Avis des conseils municipaux (45 jours après début de la CP)

Rapport de l'IIC
Pas de délais réglementaire

FIN DE L'INSTRUCTION

